







AGENTS RECENSEURS

Du 6 janvier 2025 au 25 février 2025

Courrier de motivation et C.V. à adresser à Monsieur le Maire

Avant le lundi 04 novembre 2024

PRESENTATION DE LA MISSION

Le recensement 2025 est prévu **du 16 janvier au 22 février 2025**. L'agent recenseur est en charge de la collecte de données auprès de la population. Les candidats sélectionnés seront recrutés du 06 janvier au 25 février 2025.

COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Savoirs:

Connaitre le territoire communal.

Savoir-faire:

Méthode et rigueur.

Savoir être:

Totalement disponible pendant la période de recensement, notamment en soirée et le week-end.

Avoir une bonne présentation physique.

Faire preuve de qualités relationnelles et de discrétion.

CONDITIONS ET MODALITES D'EXERCICE

Contraintes et conditions d'exercice ou spécificités:

Posséder un moyen de locomotion personnel.

1 journée de formation.

Tournée de reconnaissance à effectuer entre le 6 et le 13 janvier 2025.

Restitution de tous les documents relatifs au recensement le 25 février 2025.

Indemnité forfaitaire brute : 1801,80 Euros.



Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire <u>Dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi 04 novembre 2024</u> Par voie postale ou mail aux adresses indiquées ci-dessous Ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville

13 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - B.P. 20198 - 84134 LE PONTET CEDEX Tél. 04 90 31 66 00 - Fax 04 90 31 66 93 - E-mail : cabinet-maire@mairie-lepontet.fr